



# Rapport du président national

TROISIÈME CONGRÈS NATIONAL DU SEPB  
11 AU 13 JUIN 2010  
WESTIN RESORT & SPA, WHISTLER (C.-B.)

Consoeurs, confrères,

Il me fait extrêmement plaisir de vous souhaiter à mon tour la bienvenue à notre troisième congrès triennal dans la merveilleuse ville de Whistler en Colombie-Britannique.

Le temps passe tellement vite ! J'ai encore fraîchement bien gravé en mémoire les événements qui ont mené à notre indépendance face à notre ancien syndicat international, comme si cela s'était produit il y a à peine un mois.

J'aimerais, avant de vous livrer mon rapport, vous présenter les membres de l'exécutif national avec lesquels j'ai beaucoup de plaisir à travailler.

La secrétaire-trésorière nationale, la consoeur Gwenne Farrell, la vice-présidente représentant les femmes, la consoeur Patty Clancy, le vice-président de la région 1, le confrère Maurice Laplante, la vice-présidente de la région 2, la consoeur Liz Fong, le vice-président de la région 3, le confrère Garry Hamblin et le vice-président de la région 4, le confrère David Black.

Je veux aussi vous présenter trois autres personnes qui travaillent très fort pour le syndicat national; il s'agit du confrère Pierre Gingras qui est conseiller juridique à la direction canadienne et qui agit aussi comme traducteur à l'occasion des réunions de l'exécutif national, la consoeur Francine Doyon qui est mon assistante administrative et

la consoeur Valerie Leblanc, l'assistante administrative de la secrétaire-trésorière nationale.

Il me fait plaisir de vous faire un rapport des principales activités accomplies depuis le congrès national de 2007 et de vous dresser quelques-uns des grands enjeux auxquels nous aurons à faire face au cours des trois prochaines années.

## 1. NOTRE AUTONOMIE CANADIENNE

---

Vous vous souviendrez sûrement qu'en juin 2004, après avoir obtenu le mandat écrit de 74 % de nos membres au Canada, le jour précédant l'ouverture du congrès du Syndicat international en Floride, la présidente de l'époque, la consoeur Jerri New, accompagnée des dirigeants et dirigeantes de notre nouveau syndicat canadien, remettait en mains propres au président du Syndicat international, Michael Goodwin, une lettre signée par tous les membres de l'exécutif national déclarant officiellement notre indépendance du Syndicat international.

À peine deux heures après cette déclaration d'indépendance, le confrère Hassan Yussuff, secrétaire-trésorier du CTC, s'adressait aux délégués canadiens réunis en Floride et reconnaissait officiellement au nom du CTC notre nouveau syndicat national.

Je me souviendrai toujours de la fierté que nous éprouvions et de l'atmosphère survoltée qui habitait les délégués canadiens réunis en Floride ! Cette joie fut cependant de courte durée.

Alors que nous tenions des réunions avec nos membres dans un hôtel en Floride, des huissiers ont débarqué pour signifier aux nouveaux dirigeants et dirigeantes de notre syndicat national une procédure judiciaire contestant notre indépendance et nous réclamant plusieurs millions de dollars.

Devant cette situation, nous n'avons eu d'autre choix que de retenir les services d'avocats dans l'État de la Floride pour assurer notre défense. Nos avocats ont déposé une requête devant la cour afin de faire déclarer sans juridiction l'État de la Floride pour

trancher le litige entre les parties au motif qu'un litige similaire était déjà existant entre les mêmes parties devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique.

En décembre 2004, la Cour de la Floride faisait droit à notre requête.

Cette importante victoire juridique en Floride ne réglait cependant pas notre litige avec le Syndicat international. Elle ne faisait que déplacer le procès des États-Unis au Canada.

Entre décembre 2004 et août 2007, les parties ont produit à la Cour suprême de la Colombie-Britannique les documents nécessaires à la tenue d'un procès qui devait débiter le 9 octobre 2007 et durer quatre semaines. Des interrogatoires hors cour des dirigeants et des dirigeantes de notre syndicat et du syndicat international ont aussi eu lieu à Vancouver durant cette période.

Dans les jours qui ont suivi notre congrès national de juin 2007 à Québec, nous recevions un appel de Ron Tuckwood, ancien président de la section locale 378 nous invitant à rencontrer le syndicat international afin de tenter de régler hors cour nos poursuites respectives.

En août 2007, je me suis donc rendu à Chicago, accompagné de la consœur Jerri New, l'ancienne présidente nationale, de la consœur Gwenne Farrell, secrétaire-trésorière nationale et du confrère Pierre Gingras, conseiller juridique à la direction canadienne, avec la ferme intention et la volonté de négocier et mettre fin à cette saga juridique pour mieux nous consacrer ensuite à l'édification de notre nouveau syndicat national.

Nous avons négocié pendant trois jours avec les représentants du syndicat international, soit le président Mike Goodwin, la secrétaire-trésorière Nancy Wolhforth, le vice-président Richard Lanigan, le conseiller spécial Gary Kirkland et l'ancien président de la section locale 378, le confrère Ron Tuckwood.

Au début des négociations, le syndicat international exigeait 26 millions de dollars pour régler hors cour. Nous avons finalement réussi à conclure une entente qui réglait tous

les litiges entre le syndicat international et notre syndicat pour la somme de 750 000 \$. Cette entente a été entérinée à l'unanimité par l'exécutif national et par l'exécutif du syndicat international.

L'entente de Chicago tourne une page importante de notre histoire puisqu'elle consacre définitivement notre indépendance face au syndicat international et notre pleine souveraineté comme syndicat national.

Il s'agit d'une victoire extrêmement importante pour la démocratie et pour la solidarité. Nous avons réussi ce projet grâce à la détermination incroyable de l'ensemble des dirigeants et dirigeantes de toutes nos sections locales au pays et de la solidarité indéfectible de nos membres qui nous ont supportés tout au long de cette bataille.

Soyons fiers de ce que nous avons accompli, et gardons à l'esprit que lorsque nous sommes unis, solidaires et déterminés à mener à terme un projet commun, peu importe le projet, nous pouvons le mener à bout. Nous en avons clairement fait la démonstration.

## 2. CONSTRUIRE ENSEMBLE NOTRE AVENIR

---

Lors de notre dernier congrès national en 2007, nous avons débattu de l'importance du recrutement syndical pour construire ensemble notre avenir. Il est fondamental pour notre syndicat comme pour l'ensemble du mouvement syndical canadien de mettre les efforts nécessaires pour recruter des employés non syndiqués si nous ne voulons pas connaître le déclin du taux de syndicalisation que les États-Unis ont connu au cours des 25 dernières années.

Il faut se rappeler qu'aux États-Unis à la fin des années 70 et au début des années 80, le taux de syndicalisation des travailleuses et travailleurs américains était d'environ 30 % alors qu'aujourd'hui il est à peine de 12 %.

La chute vertigineuse du taux de syndicalisation aux États-Unis a eu un impact significatif sur les conditions de vie et de travail des familles américaines. Plusieurs lois et mesures sociales qui accordaient une protection sociale aux travailleuses et aux travailleurs ainsi qu'aux plus démunis ont été abandonnées par les gouvernements qui se sont succédé à la Maison blanche depuis Ronald Reagan. La baisse du taux de syndicalisation aux États-Unis a aussi entraîné la baisse du pouvoir d'influence que le mouvement syndical avait auprès des élus que ce soit au Congrès, au Sénat et même à la Maison blanche. Les lobbys de droite ont occupé presque tout l'espace politique depuis le déclin du mouvement syndical américain.

L'ancien président Bill Clinton a été obligé de reculer sur la réforme des soins de santé qu'il voulait mettre de l'avant afin d'assurer à tous les Américains l'accès à une assurance médicale.

Le président actuel Barack Obama a dû livrer une bataille infernale face à la droite radicale pour faire adopter une réforme bien moins ambitieuse qu'il souhaitait sur les soins de santé afin de garantir l'accès aux soins de santé aux 50 millions d'Américains qui sont sans aucune couverture d'assurance santé.

Il y a fort à parier que si le mouvement syndical avait pris de l'expansion au lieu de décroître depuis les 25 dernières années, les Américains jouiraient aujourd'hui de biens meilleures protections sociales comme par exemple un système de santé public, universel et gratuit.

Au Canada, nous n'en sommes pas là, mais nous devons réagir rapidement au déclin de la syndicalisation que nous observons depuis 1997. En effet, entre 1997 et 2009, selon Statistique Canada, le taux de syndicalisation est passé de 33,7 % à 29,9 %, soit une baisse de presque 4 %, ce qui est beaucoup et très préoccupant. Il faut comprendre qu'à chaque fois que le taux de syndicalisation chute, c'est notre pouvoir d'influence qui diminue et celui de la droite qui augmente.

L'exécutif national a élaboré un programme national de recrutement pour stimuler le recrutement de nouveaux membres dans toutes les régions au Canada.

Le programme permet aux quatre régions au Canada de bénéficier de subventions pour l'embauche de deux recruteurs à temps complet par région et de verser une somme équivalant à trois dollars par membre pour tout contact qu'un de nos membres nous fournit et qui nous permet de recruter le groupe. Si par exemple un membre d'une de nos sections locales nous donne un contact de recrutement pour un groupe de 100 employés et que la campagne de syndicalisation réussisse, nous verserions alors la somme de 300 \$ au membre qui nous a refilé le contact.

Ce nouveau programme national de recrutement syndical est en vigueur depuis mars 2008 et il donne des résultats intéressants.

Alors que nous constatons une diminution des effectifs dans plusieurs syndicats du secteur manufacturier depuis ces dernières années, notre situation est bien différente : non seulement n'avons-nous pas perdu de membres au Canada mais nous avons augmenté notre membership de 1 500 membres en moyenne par année en 2008 et 2009. La première partie de 2010 nous permet de croire que nous continuerons d'accroître nos effectifs au moins au même rythme.

À l'automne 2009, j'ai tenu à Toronto une réunion avec les recruteurs afin que nous puissions mettre en commun nos stratégies de recrutement et nous assurer une croissance dans toutes nos régions au pays.

Les résultats concrets que nous obtenons de même que la motivation que j'ai pu constater chez nos recruteurs et les dirigeants de nos conseils et de nos sections locales sont assurément un gage de succès pour bâtir ensemble notre syndicat et le mouvement syndical canadien.

Afin de poursuivre dans cette voie, nous vous proposerons lors de ce congrès une résolution visant à augmenter la somme que le syndicat national verse au fonds de

recrutement national, la faisant passer de 0,65 \$ à 0,90 \$ par membre par mois pour nous assurer la viabilité du programme national de recrutement.

Pour l'instant, la cotisation que nous versons dans le fonds national de recrutement ne suffit pas à couvrir les subventions remises aux régions. Nous sommes toutefois convaincus de parvenir à autofinancer à moyen terme notre programme national de recrutement, en persistant dans nos efforts de recrutement de sorte à maintenir une augmentation annuelle de 1 500 nouveaux membres et en versant une somme de 0,90 \$ par membre par mois.

Le monde du travail a changé avec la mondialisation des marchés et l'ouverture des frontières à la libre circulation des biens et des services. Le Canada en est affecté comme tous les pays industrialisés de la planète. Les nouveaux emplois qui se dessinent au pays sont pour beaucoup reliés aux secteurs des services, de la finance, de la haute technologie et du savoir.

Il s'agit de secteurs qui font appel à de la main-d'œuvre que nous représentons traditionnellement et dont nous possédons toute l'expertise nécessaire pour bien les représenter.

Assurons-nous ensemble de prendre les moyens nécessaires pour les recruter avant que d'autres syndicats dans d'autres juridictions qui ont perdu beaucoup de membres tentent de les syndiquer à notre place.

### 3.- NOTRE IMPLICATION AU CTC

---

Au cours des trois dernières années, notre implication au CTC s'est accentuée. Depuis mon assermentation à titre de vice-président du CTC en novembre 2007, j'ai participé à toutes les réunions du conseil exécutif, à l'Assemblée générale statutaire triennale tenue à Toronto en 2008 de même qu'au Forum des leaders syndicaux sur l'examen de la structure qui s'est tenue à Toronto au printemps 2010.

Je profite aussi de l'occasion pour souligner notre implication auprès de différents comités permanents et groupes de travail du CTC. Le confrère David Black, vice-président pour la région 4, nous représente au comité d'action politique nationale et au comité de relations communautaires .

Le confrère Garry Hamblin, vice-président de la région 3, nous représente auprès du groupe de travail sur l'assurance-emploi; la consœur Patty Clancy, vice-présidente, poste réservé aux femmes, siège au comité sur la condition féminine; le confrère Pierre Gingras, conseiller juridique à la direction nationale, nous représente au comité des droits de la personne; le confrère Darren Patrick de la section locale 378, et qui siège au conseil exécutif du CTC avec moi nous représente aussi au groupe de travail des travailleuses et travailleurs autochtones; le confrère Adam Hodgins de la section locale 225, nous représente au groupe de travail sur la solidarité et la fierté; les confrères Matt Dumas de la section locale 343 et Jeff Parker de la section locale 378 nous représentent au groupe de travail des jeunes; la consœur Gwenne Farrell, secrétaire-trésorière nationale et le confrère Simon Berlin du SEP-B-Québec nous représentent au groupe de travail sur l'énergie.

Comme vous pouvez le constater, notre syndicat est très impliqué au sein du CTC.

Les principaux dossiers sur lesquels nous avons consacré beaucoup d'énergie avec le CTC sont les quatre suivants :

- la campagne pour la formation d'un gouvernement de coalition en 2008;
- la campagne sur l'assurance-emploi;
- la campagne sur la sécurité des retraites; et
- l'examen de la structure du CTC.

Les trois derniers dossiers que j'ai mentionnés demeurent aujourd'hui actifs et méritent une attention particulière de notre part.



Avant de traiter des trois dossiers en question, j'aimerais vous dire quelques mots sur l'occasion manquée en 2008 de renverser le gouvernement conservateur de monsieur Harper au profit d'un gouvernement de coalition formé par le Parti libéral, le NPD et avec la collaboration du Bloc Québécois. Il s'agissait d'une chance inespérée de renverser ce gouvernement de droite qui méprise les droits des travailleurs, des chômeurs, des femmes et des groupes qui défendent la justice sociale, une meilleure répartition de la richesse et le droit de vivre dans un pays soucieux de l'environnement.

Tout était possible jusqu'à ce que le Parti libéral change de chef et que monsieur Ignatieff renie la signature de son prédécesseur monsieur Dion et jette à la poubelle l'entente signée par les trois chefs des partis d'opposition en décembre 2008 pour la formation d'un gouvernement historique de coalition.

Notre syndicat a participé activement avec le CTC à promouvoir auprès de la population canadienne et des partis d'opposition à la Chambre des communes la formation d'un gouvernement de coalition pour nous débarrasser du gouvernement actuel.

Plusieurs de nos membres ont participé aux différents rallyes organisés par le CTC en décembre 2008 dans différentes grandes villes au pays pour soutenir la coalition.

#### La campagne sur l'assurance-emploi

Nous devons continuer d'exiger avec le CTC des améliorations à notre régime d'assurance-emploi.

Selon les règles actuelles, à peine 48 % des travailleuses et travailleurs qui perdent leur emploi sont éligibles à recevoir des prestations d'assurance-emploi. Il s'agit d'une situation complètement indécente d'autant plus que la caisse d'assurance-emploi a engrangé un surplus d'environ 58 milliards de dollars; des dollars, faut-il le rappeler, qui proviennent des travailleuses et travailleurs et des employeurs.

Depuis plus de 15 ans, l'assurance-emploi ne remplit plus sa mission auprès des travailleuses et travailleurs qui perdent leur emploi. Dans les années 80, 83 % des travailleuses et travailleurs qui perdaient leur emploi étaient admissibles à recevoir des prestations d'assurance-emploi à raison de 60 % de leur salaire avec un maximum établi par la loi. Aujourd'hui, non seulement les prestations ont-elles été diminuées à 55 % du salaire mais en plus, les règles d'admissibilité ont été tellement resserrées que moins de la moitié des travailleuses et travailleurs qui perdent leur emploi aujourd'hui peuvent bénéficier de ce revenu d'appoint essentiel pour subvenir à leurs besoins primaires et à ceux de leur famille.

Les modifications que nous souhaitons voir être apportées sont les suivantes :

- l'abolition du délai de carence de deux semaines;
- un seuil d'admissibilité de 360 heures pour tous en remplacement du seuil actuel qui varie de 420 à 700 heures selon le taux de chômage existant dans la région économique;
- une hausse du taux des prestations de 55 % à 60 % du salaire gagné fondé sur les 12 meilleures semaines de rémunération;
- accroître le soutien et le financement des régimes de travail partagé en vertu de la loi afin de réduire les mises à pied et établir des liens entre les programmes de travail partagé et les programmes de formation;
- investir davantage dans l'amélioration des programmes de formation et d'aide à l'adaptation de la main-d'œuvre;
- rétablir un programme d'aide pour les travailleurs âgés (PATA).

#### La campagne sur la sécurité des retraites

Cette campagne est l'une des plus importantes menées par le mouvement syndical au Canada depuis la campagne du début des années 70 pour la création d'un système public de santé universel.

Elle vise à faire adopter trois mesures bien précises afin d'assurer l'avenir des pensions au Canada. Les trois mesures sont les suivantes :

1. Doubler les prestations du Régime de pensions du Canada et de la RRQ au Québec sur sept ans;
2. Accroître le Supplément de Revenu Garanti (SRG) de 15 % afin qu'aucune personne âgée ne vive dans la pauvreté;
3. Instaurer un programme national d'assurance sur les pensions.

En raison du plus important ralentissement économique mondial que nous avons connu en 2008 et 2009, et ce, depuis la grande crise des années 30, bien des Canadiens et Canadiennes craignent d'avoir des pensions insuffisantes ou même de sombrer dans la pauvreté quand ils prendront leur retraite. Des centaines de milliers d'emplois au Canada qui payaient bien ont été éliminés; les pensions de millions de Canadiens et Canadiennes ont été compromises par la crise financière et la vague de faillites d'entreprise. Même les personnes qui ont des emplois se demandent si elles pourront prendre leur retraite un jour, et quand ce jour viendra.

Il est indéniable que les événements des dernières années ont mis en évidence d'importantes lacunes au cœur de notre système public de retraite. Nos régimes de pension au Canada et au Québec assurent un revenu stable pendant la retraite mais les pensions publiques sont loin de remplacer de 50 % à 70 % des revenus d'avant la retraite afin de maintenir un niveau de vie acceptable. Notre système public de retraite est grandement sous-développé en comparaison de ceux de bon nombre de pays industrialisés.

L'élément privé de notre système de pensions, qui est censé compenser la grande différence entre les pensions publiques et les revenus de retraite suffisants est en grande difficulté. Seule une personne sur quatre qui travaille dans le secteur privé est assujettie à un régime de retraite chez son employeur. Très rares sont les travailleuses et travailleurs non syndiqués à avoir accès à un régime de retraite privé. Bon nombre des régimes existants sont fondés sur des bases financières peu solides à cause des bas taux d'intérêt et de l'effondrement des marchés boursiers. Plusieurs travailleuses et travailleurs assujettis à des régimes de retraite chez leur employeur constatent que ceux-ci n'ont pas de filet de sécurité contre les difficultés financières.

La plupart des régimes de retraite privés sont à prestations déterminées. On constate cependant de plus en plus une migration vers les régimes à cotisations déterminées qui s'apparentent aux REER dans la mesure où ils sont plus risqués, plus coûteux et que leur rendement est très incertain.

Selon Statistique Canada, entre 1992 et 2007 pour les grandes entreprises de mille employés et plus du secteur privé au Canada, les régimes à prestations déterminées sont passés de 89 % à 69 %, une baisse de 28 % de régimes à prestations déterminées.

Pour les entreprises de 10 à 999 employés, les régimes à prestations déterminées sont passés de 50 % à 33 % pour la même période.

En 1992, 29 % des employés avaient droit à un régime à prestations déterminées, 5 % à un régime à cotisations déterminées et 1 % à un régime hybride. 65 % des travailleurs du secteur privé ne bénéficiaient d'aucun régime privé.

En 2007, seulement 19 % des employés avaient droit à un régime à prestations déterminées, 7 % à un régime à cotisations déterminées et 2 % à un régime hybride et 72 % n'ont aucun régime de retraite privé.

Actuellement, la situation est la suivante en matière de régime de retraite au Canada :

- 72 % des employés du secteur privé n'ont aucun régime de retraite chez leur employeur;
- le régime de retraite pour la majorité de ceux et celles qui en ont un est en difficulté en raison des crises financières à répétition;
- la très grande majorité des régimes à prestations déterminées accusent un déficit de capitalisation d'environ 30 %;
- sauf pour l'Ontario, il n'existe pas d'assurance pour garantir un minimum de prestations en cas de fermeture d'entreprise ou de terminaison de régime de retraite.

Le mouvement syndical canadien croit que les Canadiennes et les Canadiens ne devraient pas être obligés de « se débrouiller tout seuls » pendant la retraite. Après avoir passé une vie de travail à apporter une contribution positive au développement de leur province ou de leur pays, nous méritons de prendre une retraite dans la sécurité et la dignité.

Pendant ce congrès, nous aurons l'occasion de discuter plus en détails de la campagne que même le mouvement syndical canadien sur les pensions et d'adopter des résolutions en appui à cette importante campagne.

Le SEPB prend une part active dans cette campagne. En décembre 2009, nous avons présenté un mémoire sur les femmes et les pensions au comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes.

En avril dernier, j'ai comparu devant le comité permanent des finances de la Chambre des communes pour soutenir et défendre les revendications mises de l'avant par le CTC sur l'avenir des pensions au Canada.

Notre syndicat participe aussi dans différentes provinces avec le CTC et les fédérations provinciales à des sessions de formation des membres sur le sujet.

#### L'examen de la structure du CTC

Je vais maintenant vous dire quelques mots sur l'examen de la structure du CTC. Suite à la dernière Assemblée statutaire du CTC en 2008, il a été convenu qu'une commission sur l'examen de la structure soit établie et qu'un rapport comprenant des recommandations soit soumis à l'Assemblée statutaire de 2011 à Vancouver.

La commission doit se pencher sur les questions suivantes :

- 1- la structure de gouvernance;
- 2- les rôles respectifs du CTC, des fédérations provinciales et des conseils de travail;
- 3- les relations entre les affiliés et le maraudage.

À ce jour, la commission sur l'examen de la structure a présenté trois rapports d'étape au conseil exécutif. Il est important de souligner que le CTC a tenu au printemps dernier un forum sur l'examen de la structure qui regroupait toutes les dirigeantes et dirigeants de chacun des affiliés. Nous avons évidemment participé à ce forum, et nous avons fait part de nos préoccupations sur chacune des questions qui font l'objet de l'examen de la structure.

Le SEPB peut, à l'intérieur de la structure actuelle, influencer des positions prises par le CTC en raison du poste de vice-président qu'il détient au conseil exécutif. Nous devons nous assurer que toute réforme de la structure de gouvernance en sera une inclusive qui permettra à des syndicats de notre taille de pouvoir continuer à influencer les positions du CTC.

Le CTC compte 52 syndicats affiliés, je ne crois pas qu'il soit souhaitable que le comité exécutif ne soit composé que des 12 plus grands syndicats. Si le CTC veut une plus grande adhésion aux positions qu'il défend et aux campagnes nationales qu'il engage, sa structure de gouvernance doit permettre à plus de douze syndicats de participer pleinement à l'élaboration de l'agenda des questions et des positions qui doivent être prises par le CTC.

Ce congrès est l'instance suprême pour définir clairement notre position concernant la structure du CTC. Des résolutions vous seront présentées pour établir notre position en prévision de l'Assemblée statutaire du CTC en 2011.

#### 4.- ACTIVITÉS INTERNATIONALES

---

L'exécutif national croit qu'il est important de développer des liens de solidarité non seulement avec les syndicats du CTC mais aussi avec le mouvement syndical mondial.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, notre économie est mondiale et si nous voulons vivre dans une société démocratique où la justice sociale, le respect de la planète et une

meilleure répartition de la richesse existant, nous devons développer des solidarités avec nos consœurs et nos confrères du mouvement syndical des autres pays.

Afin de commencer à tisser des liens avec le mouvement syndical mondial, l'exécutif national a adopté un budget à la hauteur de notre capacité financière pour développer des relations avec d'autres syndicats sur le plan international.

Le syndicat national a délégué la consœur Gwenne Farrell et le confrère David Black pour assister au congrès du syndicat mondial UNI Global secteur finances en 2008 à Vienne en Autriche et en 2009, à Dublin. Nous avons aussi délégué la consœur Patty Clancy pour nous représenter avec une délégation de femmes du CTC à la première conférence mondiale des femmes de la CSI tenue en Belgique en 2009.

Aussi, comme la centrale syndicale CSI à laquelle est affilié le CTC, elle tiendra son deuxième congrès mondial au Canada, dans la ville de Vancouver, du 19 au 25 juin prochain. J'assisterai à ce congrès avec une petite délégation du SEPB.

Peu à peu, et dans la mesure de nos moyens, nous tissons des liens de solidarité avec des syndicats à l'étranger qui oeuvrent dans les mêmes secteurs que nous pour tenter de développer avec eux une collaboration réciproque afin de faire face aux défis de la mondialisation des marchés.

## 5.- ACTIVITÉS DANS LES RÉGIONS

---

Je me suis rendu dans toutes les régions au Canada où nous avons des membres chaque fois que j'en ai eu l'occasion pour prendre la parole aux congrès de section locale ou de conseil ou lors de sessions de formation syndicale et de rencontres de militants et militantes à différents échelons syndicaux.

À chaque fois, j'ai pu constater le dynamisme de l'action syndicale exercée dans les différentes régions.

Depuis notre autonomie canadienne en 2004, le syndicat national a toujours encouragé les petites sections locales à se regrouper avec d'autres de leur région afin d'être plus en mesure de faire face à leurs obligations financières et de représentation des membres.

C'est ainsi que dans la région 2 en Ontario, la section locale 521 a fusionné avec la section locale 327 et que des démarches de fusion entre les sections locales 523 et 151 en Ontario sont actuellement en cours.

De plus, dans la région 3, des démarches de fusion sont en cours entre les sections locales 397 et 379.

Finalement, dans la région 4 en Colombie-Britannique, la section locale 15 est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, fusionnée avec la section locale 378.

Le devoir de représentation des syndicats n'a fait qu'augmenter au cours des 15 dernières années avec plusieurs décisions rendues par la Cour suprême du Canada en ce sens.

Nous devons nous ajuster à cette réalité et la seule façon d'être en mesure de rencontrer nos obligations de bien représenter nos membres que ce soit en arbitrage de griefs, devant la Commission des accidents du travail ou en négociation, c'est d'avoir les ressources financières nécessaires. Les trop petites sections locales ne peuvent réussir si elles ne sont pas regroupées avec d'autres. Au cours des trois prochaines années, le syndicat national continuera d'encourager et d'aider les petites sections locales à se regrouper entre elles dans leur région.

Au cours de ce congrès, les vice-présidents et vice-présidentes viendront vous faire rapport des principales activités de leur région respective.

Avant de conclure, je m'en voudrais de ne pas traiter d'un autre sujet très important qui fait actuellement l'objet de discussion à la Chambre des communes. Il s'agit du projet de loi C-391 qui a pour but de faire disparaître le registre des armes à feu au Canada.



Tous les corps policiers au Canada sont unanimes à l'effet que le registre des armes à feu peut sauver des vies. Lorsque les policiers ont des appels de détresse dans une résidence, ils peuvent vérifier avant tout si les habitants de cette résidence ont un permis ou possèdent une arme à feu.

Consoeurs, confrères, trop de violence gratuite est encore faite dans ce pays et surtout aux femmes et aux enfants. J'ai encore bien en mémoire la tuerie de la Polytechnique dans ma ville et ma province qui a fait 14 victimes en 1989.

Nous devons joindre notre voix à celles de toutes les Canadiennes et Canadiens qui exigent des élus des partis d'opposition à la Chambre des communes de voter contre le projet de loi C-391 pour maintenir vivant le registre des armes à feu.

Le projet de loi conservateur a réussi à franchir la deuxième lecture en raison de l'appui de 12 députés de NPD et de 8 députés libéraux. Seuls les députés du Bloc Québécois ont voté à l'unanimité contre ce projet de loi.

Mais depuis, le chef libéral, Michael Ignatieff, a fait volte-face et promis d'imposer une ligne de parti à ses députés pour qu'ils votent contre le projet de loi. Lors de la dernière réunion du conseil exécutif du CTC en mai dernier, nous avons unanimement signé une lettre exigeant du chef du NPD, Jack Layton, qu'il impose à son tour une ligne de parti à ses députés pour qu'ils votent eux aussi contre le projet de loi.

## CONCLUSION

---

Consoeurs, confrères, le thème de notre congrès est « Grandir ensemble ». Beaucoup de travail a été accompli depuis notre autonomie en 2004. Lorsque nous avons quitté le syndicat international, ce dernier avait un fonds de défense et de grève de 5 millions de dollars pour 130 000 membres et nous devions payer une capitation moyenne de 12 \$ par membre, par mois.

Aujourd'hui, je suis fier de constater que notre fonds de grève et de défense est aussi de 5 millions de dollars mais pour 36 000 membres et que la capitation qui est versée au syndicat national est de moins de 7 \$ par mois, ce qui permet aux sections locales et aux conseils de conserver la très grande majorité des cotisations pour assurer leur devoir de juste représentation à nos membres et d'être actif dans leurs communautés.

Consoeurs, confrères, il nous reste encore plein de choses à bâtir mais je suis convaincu qu'avec notre détermination et surtout notre solidarité. Nous allons réussir à bâtir un meilleur syndicat pour nos membres au fur à mesure que nous grandirons ensemble.

Merci et bon congrès!